

LA COLLINE DU PARLEMENT

DÉPÔT D'UNE ANNONCE—PROJET DE PROMENADE

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 41(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer dans les deux langues une annonce touchant la promenade qui sera aménagée en bas autour de la colline du Parlement.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE PROJET FRANÇAIS D'ESSAI NUCLÉAIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, étant donné que la France se propose de faire des essais nucléaires dans le Pacifique, je demande, en vertu de l'article 43 du Règlement, le consentement unanime de la Chambre pour proposer une résolution en termes semblables à celle que la Chambre a adoptée à l'égard des essais exécutés à Amchitka par les États-Unis.

Je propose donc, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) que:

Considérant que la poursuite des essais d'ogives nucléaires par les puissances nucléaires aggrave les dangers de la course aux armements nucléaires et est de nature à polluer sérieusement l'environnement humain, la Chambre des communes du Canada redemande instamment à toutes les puissances nucléaires de mettre fin à tout essai d'appareils nucléaires et exhorte spécialement le gouvernement de la France à annuler ses futurs essais dans le Pacifique.

M. l'Orateur: Les députés ont entendu la motion proposée par le député de Hillsborough. En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion exige le consentement unanime. Le ministre désire-t-il invoquer le Règlement?

L'hon. M. MacEachen: En effet, monsieur l'Orateur. Je consentirais volontiers à la mise en délibération de la motion si dans le but de préserver le jour consacré à l'opposition, nous pouvons nous entendre pour ne pas la débattre maintenant.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): D'accord.

M. l'Orateur: Je ne suis pas certain de la position de la Chambre en ce moment. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il semble y avoir unanimité et la motion sera donc mise en délibération.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, en toute déférence, j'avais l'impression qu'on présentait la motion moyennant une certaine condition.

L'hon. M. MacEachen: En effet, sans débat.

M. Baldwin: Sans débat, c'est la condition posée.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

[L'hon. M. Basford.]

M. l'Orateur: Je présenterai la motion à la Chambre. La Chambre consent-elle à adopter la motion?

Des voix: D'accord.
(La motion est adoptée.)

* * *

LA LOI SUR LES SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

MODIFICATION PORTANT SUR L'AFFECTATION DE CRÉDITS

L'ordre du jour appelle: Présentation de bills.

16 juin 1972—*M. Broadbent*—Bill intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les subventions au développement régional».

M. Broadbent: A reporter.

M. l'Orateur: Le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) demande que la motion de présentation d'un bill tendant à modifier la loi sur les subventions au développement régional soit reportée, mais je crois devoir avertir le député que de l'avis de la présidence il pourrait y avoir des difficultés de procédure à l'égard de cette motion, du fait qu'elle pourrait avoir des conséquences financières. La présidence a l'impression que le député voudrait réaffecter des fonds alloués par le Parlement à la suite d'une recommandation royale. Comme le sait le député, une telle initiative ne serait pas réglementaire. En tout cas, nous laisserons la question en suspens pour le moment et lorsqu'elle sera appelée le député pourra peut-être présenter ses arguments relatifs à la procédure.

MODIFICATION PORTANT SUR L'ÉVALUATION DES DÉCAISSEMENTS ET LE RÉGIME DES SUBVENTIONS

M. Bill Knight (Assiniboia) demande à présenter le bill C-216, tendant à modifier la loi sur les subventions au développement régional.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Knight: Ce bill vise à prévoir que l'efficacité des décaissements du trésor public soit convenablement évaluée et que des améliorations soient promptement apportées au régime des subventions à la lumière de cette évaluation.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

MODIFICATION PORTANT SUR LES SUBVENTIONS ET LES OBLIGATIONS DES FUTURS BÉNÉFICIAIRES

M. Bill Knight (Assiniboia) demande à présenter le bill C-217, tendant à modifier la loi sur les subventions au développement régional.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Knight: Ce bill vise à exiger des candidats aux subventions fédérales régies par la loi sur les subventions au développement régional qu'ils présentent des renseignements et des chiffres précis qui soient soumis à un examen public, de façon qu'on puisse examiner publiquement des subventions contestables comme celle de 3 millions de dollars qu'a obtenue la Noranda Mines Limited, celle de 2 millions . . .